

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 6
PUBLIQUE

Article de Soir info intitulé « Exclusivité - Libération des pro-Gbagbo: Les choses s'accélèrent » daté du 7 janvier 2014

Exclusivité - Libération des pro-Gbagbo: Les choses s'accélèrent

Soir Info | Politique | Publié le Mardi 07 Janvier 2014 à 09:22:52 | [Recommander](#) [Partager](#) Une personne recommande ça. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis recommandent.



[m](#) [Facica.com](#) [Footcarriere.com](#)

[IMATIN.NET](#)
[TITRO](#)
[EMPLOI](#)
[AFRIQUE](#)
[MONDE](#)
[SEXO](#)
[WEB +](#)

+ de Politique



La Justice condamne l'État ivoirien à verser 27 millions F CFA d'arriérés de salaires à Mamadou Koulibaly

22/02/2014 à 14:33

Côte d'Ivoire : ouverture du 2ème congrès ordinaire du MFA

22/02/2014 à 14:31

Une grande fête se prépare pour le retour de maladie du Président Ouattara

22/02/2014 à 14:23

Elections 2015: L'homme pressenti pour remplacer Bakayoko à la CEI

22/02/2014 à 07:59

BUZZ ACTU

Il faut croire que l'appel du chef de l'Etat a trouvé écho favorable auprès du département de la Justice. Les choses s'accélèrent, en effet, après qu'Alassane Ouattara a évoqué, dans son message de nouvel an, l'examen de mises en liberté provisoire au profit des détenus de la crise post-électorale communément désignés sous l'appellation de « pro-Gbagbo ».

Une source proche de la Chancellerie nous a appris, hier, que la consigne avait été donnée aux concernés d'introduire des « demandes de mise en liberté provisoire, au plus tard, le lundi 06 janvier 2014, à 18h ». Sont concernés, quelque 500 « pro-Gbagbo » en détention à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca) et plusieurs dizaines d'autres détenus dans les villes de l'Intérieur. Les plus illustres de ces proches de l'ex-chef de l'Etat sont probablement son épouse Simone Edivet Gbagbo, en résidence surveillée à Odienné, et Charles Blé Goudé, ex-leader des jeunes patriotes qui se trouverait à la Direction de la surveillance du territoire (Dst) à Abidjan. Les avocats des « pro-Gbagbo » sont à la tâche depuis ces dernières vingt-quatre heures de manière à donner toutes les chances à leurs clients de bénéficier de la liberté provisoire.

Dans son adresse solennelle à la nation au seuil de 2014, Alassane Ouattara avait assuré qu'il poursuivrait « inlassablement (les) efforts dans le sens de la réconciliation et de la cohésion nationale ». « Dans ma volonté de rassembler toutes les filles et tous les fils de notre pays, j'ai instruit le gouvernement de poursuivre le dialogue avec l'opposition. Je viens également de demander au garde des sceaux, que la justice examine à nouveau une mesure de mise en liberté provisoire de certains détenus de la crise postélectorale.

La porte reste donc ouverte à tous, à nos frères et sœurs des partis d'opposition », avait indiqué le numéro 1 ivoirien dans son discours retransmis à la télévision nationale, le 31 décembre 2013. Moins de soixante-douze (72) heures après, le garde des sceaux, ministre de la Justice, Mamadou Gnénéma Coulibaly, se faisait le relais du message présidentiel. « Nous allons soumettre la requête du Chef de l'Etat, de sorte que si certains détenus de la crise post-électorale expriment la volonté d'être mis en liberté provisoire, que ces juges puissent l'analyser favorablement », s'était exprimé Gnénéma Coulibaly, sur les ondes de la radio onusienne, Onuci-fm.

Début août 2013, la justice avait accordé la liberté provisoire à plusieurs proches de Laurent Gbagbo dont Pascal Affi N'guessan, président du Front populaire ivoirien et Michel Gbagbo, fils de l'ex-président.

Il n'est pas exclu que l'épouse de l'ancien président, Simone Gbagbo, membre de la Direction du Fpi ainsi que Charles Blé Goudé, l'ex-leader des jeunes patriotes, bénéficient d'une liberté provisoire, dans les semaines à venir. Ces deux personnalités restent, toutefois, sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale qui les suspecte de crimes contre l'humanité lors de la crise post-électorale.